FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

Monsieur Fabien ETIENNE
Président de l' AVIRON MEULAN LES MUREAUX - HARDRICOURT
2 promenade du Bac
78250 HARDRICOURT

Nogent-sur-Marne, le 18 février 2014

Réf. 2014 JJM/GP/JDu n° 0803

Monsieur,

Après étude du dossier que vous avez présenté, nous vous informons que le Comité directeur de la FFA a attribué à votre association le label "**École Française d'Aviron**" **3 étoiles** pour l'année 2014.

L'attribution de ce label est une reconnaissance de la qualité de l'accueil, de l'encadrement et des services proposés aux pratiquants par votre structure. En déposant votre demande de label auprès de la fédération, vous vous êtes engagés à assurer cette qualité tout au long de l'année et à promouvoir le label national "**École Française d'Aviron**". Pour assurer cette promotion et valoriser votre club, la fédération vous a doté d'un drapeau et d'une plaque signalétique millésimée que nous vous demandons de déployer et d'afficher dans un lieu visible par tous. Par ailleurs, si le drapeau dont vous disposez a été dégradé par les intempéries dues à son installation permanente à l'extérieur, vous avez la possibilité de nous le renvoyer afin de procéder à son remplacement.

D'autre part, afin de communiquer sur l'obtention de ce label, une attestation est téléchargeable sur le site internet de la fédération : www.avironfrance.fr > Pratiquer l'aviron > École Française d'Aviron > Les clubs labellisés.

Vous trouverez également joint à ce courrier un document récapitulant les critères permettant d'obtenir les différents labels et insistant sur les modalités d'évaluation.

En espérant que ce label contribuera à renforcer la reconnaissance que vous méritez, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Jacques MULOT,
Président

Pour information : Président de la ligue

Critères à remplir pour obtenir un label EFA

	Encadrement						Recensement des pratiquants			Pédagogie		Animation / Activité proposée		Structure	
Label EFA		Educ.	Init.				Total A, U, D			Brevet Argent				Communication	Ouverture
Critères		1	1				20			5				e-mail fédéral tél / répondeur	2 créneaux / semaine
Label EFA 1 étoile	BE BP DE DES Entr. ou CQP	Educ.	Init.				Total A, U, D	Dont A et U		Brevet Argent	Brevet Or ou mer			Communication	Ouverture
Critères	1	1	1				60	40		10	2			e-mail fédéral tél / répondeur	10 mois / an dont juillet ou août
Label EFA 2 étoiles	BE BP DE DES	Entr.	Educ.	Init.	Tuteur pour Init et Éduc	ou pas d'absence d'arbitre pendant plus de deux saisons maximum	Total A, U, D	Dont A et U	Titres scolaires	Brevet Argent	Brevet Or ou mer	Participation Rando EDF		Communication	Ouverture
Critères	1		2	2	1		90	60	au - 2	15	5	1		e-mail fédéral tél / répondeur	11 mois / an
Label EFA 3 étoiles	BE BP DE DES	Entr.	Educ.	Init.	Tuteur pour Init et Éduc	Tuteur pour Entr.	Arbitre	Total A, U, D	Dont A et U	Titres scolaires	Brevet Argent	Brevet Or ou mer	Brevet Or compet.	Participation Rando EDF	Kms parcourus	Participation épreuves nationales	Communication	Ouverture
Critères	1	1	2	2	1	1	1	120	90	100	20	10	5	2 ou 300 kms		1 participant / catégorie d'âge	e-mail fédéral tél / répondeur site internet	Toute l'année

Le club a la possibilité de ne remplir que 2 critères verts sur 3

Le club a la possibilité de ne remplir que 4 critères verts sur 5

ATTENTION : Seuls les **brevets de rameurs** obtenus par les rameurs licenciés A, U, ou D et validés sur la licence individuelle via internet avant le 31 août sont pris en compte
Seuls les **titres scolaires** déclarés à la FFSA avant le 31 août de chaque année dans le cadre d'une convention signée avec un établissement scolaire sont pris en compte

Recommandations pour l'obtention du label École Française d'aviron

Les critères détaillés d'obtention des labels sont précisés au verso de ce document.
Voici en supplément quelques précisions souvent ignorées des clubs pour valider la possession de ces critères.

Le bilan de la saison précédente

➥ **Les brevets de rameurs**

Sont uniquement pris en compte les brevets de rameurs recensés sur le serveur licence de la FFSA par les clubs avant le 31 août de la saison écoulée. ***Aucune liste ne sera admise après cette date.***

Rappel :
Les brevets de rameurs sont des outils pédagogiques au service des clubs et des éducateurs.
Ils servent à valider les niveaux de compétence des rameurs.
Il est recommandé à chaque club de faire référence aux brevets de rameurs pour attester de l'autonomie des pratiquants.
Les brevets de rameurs peuvent être délivrés à tous les rameurs jeunes **et** adultes et non exclusivement aux rameurs benjamins et minimes.

➥ **Les titres scolaires**

Sont uniquement pris en compte les titres scolaires déclarés à la FFSA sur formulaire officiel avant le 31 août de la saison écoulée. ***Aucune liste ne sera admise après cette date.***

Rappel :
Vous pouvez à tout moment vérifier sur le serveur licence de la FFSA la bonne prise en compte de vos titres scolaires.

➥ **Les randonnées**

Sont uniquement pris en compte les participations aux randonnées labellisées du circuit Randon'aviron faites pendant la saison sportive écoulée, soit du 1er septembre au 31 août. Les kilomètres recensés sont les kilomètres cumulés par l'ensemble des rameurs, exemple : 20 km effectués en 4 yolette barré équivaut à 100 km parcourus)

Pour tous renseignements complémentaires
www.avironfrance.fr
Pratiquer l'aviron > École Française d'Aviron > Le dispositif EFA

Nous vous rappelons que la FFSA communique avec ses clubs grâce à la boîte mail C(n°club)@club.avironfrance.fr

Votre boîte mail est accessible du site internet avironfrance : Espace club > Webmail club (accès réservé).
Entrez l'adresse mail du club (C(n°club)@club.avironfrance.fr) et le mot de passe qui vous a été communiqué.
(mot de passe oublié, contacter Sylvain BOSQUET sylvain.bosquet@avironfrance.fr ou 01 45 14 26 71)

Si vous souhaitez recevoir les messages directement dans votre logiciel de messagerie habituel, consultez le manuel d'utilisation que vous retrouverez en cliquant sur l'icône « maison ».